

Champhol, le 16 avril 2021

SOUTIEN À NOTRE CAMARADE DE SUD ÉDUCATION 28 Étre militante syndicale et Défendre les services publics ne sont pas des délits!

L'une de nos camarades de SUD éducation 28 / SOLIDAIRES 28 est aujourd'hui victime de répression du fait de son engagement syndical et citoyen pour la défense de l'école Jean Macé. Mobilisée en faveur d'un service public d'éducation décent, en zone prioritaire, notre collègue se voit faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Notre camarade n'a commis aucune faute justifiant une sanction, aucun des faits mis cause n'est imputable au service puisqu'elle agissait dans la cadre de l'action syndicale.

Mais aujourd'hui ce sont ses droits et libertés fondamentales que l'on attaque car ce sont ses actions syndicales et citoyennes telles que le droit de manifester et d'informer qui lui valent ces mesures disciplinaires.

Pour l'Union Syndicale SOLIDAIRES 28 ces tentatives d'intimidation et de répression sont parfaitement inacceptables !

La liberté d'expression, le droit de manifester et la liberté d'action syndicale sont des droits fondamentaux et constitutionnels.

L'Union Syndicale SOLIDAIRES 28 condamne fermement cette répression syndicale et citoyenne et demande l'arrêt immédiat de toutes les procédures disciplinaires prises à l'encontre de notre militante!

L'Union Syndicale SOLIDAIRES 28 appelle à se joindre aux rassemblements de soutien de notre camarade les :

- Mercredi 28 avril à 14h devant l'Inspection Académique / DSDEN 28 à Chartres
- Mercredi 05 mai à 10h (heure de la convocation de la camarade) devant l'Inspection Académique / DSDEN 28 à Chartres.

<u>Contact presse</u>: **Téléphone**: **06** 38 35 71 25

solidaires28@laposte.net